

Roy, Métivier, Roberge Inc.
SYNDICS



District de: Québec
No division: 01 – St-Hyacinthe
No Cour: 750-11-002079-066
No Dossier: 41-334483

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

Dans l'affaire de la faillite de:
GESTION 2007 INC., personne morale
légalement constituée, ayant son siège social et sa
place d'affaires au 5425, boul. Laurier Ouest,
bureau 102, ST-HYACINTHE (Québec) J2S 3V6
DÉBITRICE

-et-

District de: Québec
No division: 01 – St-Hyacinthe
No Cour: 750-11-002080-064
No Dossier: 41-334484

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

Dans l'affaire de la faillite de:
GESTION 2007 INTERNATIONAL INC.,
personne morale légalement constituée, ayant son
siège social et sa place d'affaires au 5425, boul.
Laurier Ouest, bureau 102, ST-HYACINTHE
(Québec) J2S 3V6
DÉBITRICE

-et-

District de: Québec
No division: 01 – St-Hyacinthe
No Cour: 750-11-002078-068
No Dossier: 41-334482

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

Dans l'affaire de la faillite de:
ROCK-ROBERT BILODEAU, homme
d'affaires, ayant résidé au 1500, avenue du Golf,
app. 104, ST-HYACINTHE (Québec) J2S 8V3 et
maintenant domicilié au 180, rue Coulonge, ST-
HYACINTHE (Québec) J2S 6W5
DÉBITEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME ASSEMBLÉE DES INSPECTEURS, tenue au
restaurant le Parvis du Vieux Clocher, 1295, rue Girouard Ouest, ST-HYACINTHE
(Québec), le 30^e jour d'octobre 2006 à 13h30, sous la présidence de M. Jean Lelièvre, syndic.

SONT PRÉSENTS :

Mme Maryse Labarre, inspectrice;
M. André Châtelain, inspecteur;
M. Robert Parent, inspecteur;
M. Stephen Toppings, inspecteur;
Mme Isabelle Sainte-Marie, observatrice, de l'Agence
du Revenu du Canada;
M. Richard Denommé, observateur;
Mme Jacqueline Gervais, observatrice;
M. Jean Lelièvre, syndic et président de l'assemblée.

SONT ABSENTS :

Mme Louise Daviau, inspectrice;
M. Stéphane Boudreau, observateur;
M. Éric Hamel, observateur.

À l'heure susdite, le président de l'assemblée constate que le quorum est atteint, déclare l'assemblée régulièrement constituée et débute l'assemblée.

Monsieur Lelièvre suggère à l'assemblée d'éliminer le point a) prévu à l'ordre du jour joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. En effet, les autres sujets leur permettront de prendre amplement connaissance des dossiers et des faits survenus depuis l'assemblée du 29 août 2006 et que le fait de présenter un résumé à jour des dossiers pour débiter ne serait qu'un dédoublement des autres sujets prévus à l'assemblée. En conséquence, il est convenu de débiter avec le sujet b).

b), c) Résumé de la rencontre avec M. Réal Poirier du Bureau du Surintendant des faillites et Enquête par l'Autorité des Marchés Financiers « AMF »

Le président de l'assemblée mentionne aux personnes présentes que, tel que requis par l'assemblée des créanciers tenue le 29 août 2006, le syndic a transmis aux différentes autorités concernées une copie du procès-verbal de l'assemblée des créanciers demandant au syndic de porter plainte contre M. Rock-Robert Bilodeau.

Le président de l'assemblée mentionne avoir reçu confirmation écrite de l'Autorité des Marchés Financiers que ces derniers enquêteraient. À cet effet, les inspecteurs ont obtenu copie de la lettre transmise au syndic.

Quant au bureau du Surintendant des faillites, l'enquêteur responsable au dossier est M. Réal Poirier. Une rencontre a eu lieu avec ce dernier et M. Jean Lelièvre le 16 octobre 2006 au bureau du syndic à Québec.

Le président de l'assemblée mentionne aux inspecteurs qu'une demande de documents a été faite par monsieur Poirier au syndic.

Suite à cette rencontre, monsieur Poirier a avisé le syndic qu'aucune information ne lui serait transmise quant à la nature de l'enquête, qu'il ne donnerait aucune information ou détail sur l'enquête en cours.

Cependant, si son enquête lui permettait d'identifier des montants d'argent qui pourraient être récupérés pour la masse des créanciers, il verrait alors à en aviser le syndic.

De plus, il a mentionné que son enquête pourrait être longue (on parle de plusieurs années) et a demandé au syndic d'éviter que des appels lui soient logés par quiconque, puisqu'aucune information ne serait communiquée de toute façon, étant donné l'enquête en cours.

Donc, il faudra que les créanciers fassent preuve de patience à cet effet et laissent agir monsieur Poirier.

d) Revue du portefeuille de prêts de Gestions 2007 International inc.

Une analyse du portefeuille de placements est effectuée en date de ce jour, bien que depuis la dernière assemblée, il n'y a guère eu de changements.

Le président de l'assemblée explique les faits suivants :

| | |
|--|------------------------|
| Montant total des placements effectués selon les livres en date du 3 février 2006 | 8,048,328.98 \$ |
| Solde des placements au 3 février 2006 | 7,616,746.82 |
| Mauvaises créances | (1,323,582.43) |
| Montants encaissés à date | <u>(602,366.00)</u> |
| | 5,690,798.09 |
| Intérêts calculés (à rajouter) | <u>86,428.72</u> |
| Solde selon liste au 7 août 2006 | <u>5,777,226.81 \$</u> |

Ce montant est constitué des éléments suivants, soit :

Capital actions dans des compagnies

| | |
|--|----------------------------|
| Bonard | 500,000.00 \$ |
| Production Entertraining inc., 4241894 Canada inc. (Pierre Morency) | <u>700,000.00</u> |
| | <u>1,200,000.00 \$ (1)</u> |

Prêt litigieux

| | |
|--|-------------------------|
| Bernard Massé, Sylvie Perron et Libertas | 2,577,111.66 \$ |
| Marc Toutloff, Gene Dion | 373,828.72 |
| Concept de la Gare | <u>452,890.88</u> |
| | <u>3,403,831.26 (2)</u> |
| Total (1) et (2) | <u>4,603,831.26</u> |

Solde selon liste au 7 août 2006 (5,777,226.81)

Montants théoriques pouvant être
recouverts à court terme 1,173,395.55 \$

Le syndic explique que ce qui peut être recouvré à court terme représente 1,173,395.55 \$. Cependant, le syndic explique aussi qu'il s'agit d'un montant théorique et que dans les faits, les montants que l'on va recouvrer seront moins importants que le 1,173,395.55 \$ représenté plus haut.

e) Soumissions demandées pour le portefeuille de prêts

Tel que requis lors de l'assemblée d'inspecteurs du 29 août 2006, le syndic a procédé à l'envoi d'une demande privée de soumissions pour tester le marché. Bien qu'il s'agisse de soumissions privées, environ 80 demandes ont été transmises à d'éventuels soumissionnaires oeuvrant dans le secteur d'activités concerné.

À l'ouverture des soumissions prévue le 20 octobre 2006, le syndic n'a reçu aucune offre. Par la suite, des appels ont été logés à certaines personnes pour tenter d'obtenir des offres. Les personnes contactées ont mentionné au syndic que les prêts n'étaient pas assez importants pour elles, que les risques et garanties s'y rattachant ne correspondaient pas à leurs critères de financement, et que c'est la raison pour laquelle elles n'ont pas fait d'offres.

Le syndic a reçu une offre verbale de 300,000 \$, offre qu'il a considérée comme ridicule étant donné la qualité de certains prêts.

f) Alternatives proposées

Étant donné que le syndic n'a reçu aucune offre, que le dossier va être actif sur une période assez longue en raison des enquêtes en cours, des transactions révisables et autres, le syndic recommande aux inspecteurs que les prêts par matériel et/ou venant à échéance dans les 18 prochains mois soient respectés dans leur totalité, ce qui permettrait d'optimiser les entrées de fonds.

Pour ce qui est des prêts à plus long terme et/ou plus importants, le syndic mentionne qu'une entente devrait être négociée avec chacun des emprunteurs afin que ces derniers se refinancent ailleurs ou fassent des offres de règlement au syndic.

À cet effet, le syndic mentionne avoir rencontré Mme Émilie Legendre de Multi Prêts qui s'est dite prête à offrir ses services et également avoir discuté avec Mme Mélanie Cuerrier de *Crédit GMAC*, conjointe de M. Robert Parent, inspecteur aux dossiers, qui est également prête à trouver des outils de financement pour les gens.

Le syndic mentionne aux inspecteurs que si ces derniers sont d'accord avec le processus, il communiquera par écrit et par téléphone avec les clients afin d'en arriver à des ententes de remboursement le plus vite possible.

Le syndic mentionne que les intervenants au dossier qui agissent afin de refinancer les emprunteurs ne recevront aucun honoraire ni commission ou autre de la part du syndic.

Les inspecteurs acceptent à l'unanimité ce qui est proposé ci-avant.

g) Requêtes en cours

Le syndic mentionne que des requêtes en récupération de deniers avaient été faites afin de récupérer des montants d'argent auprès d'emprunteurs.

Le syndic a eu gain de cause dans ces requêtes et s'assure actuellement de la perception des montants dus. Le syndic demande aux inspecteurs l'autorisation de prendre d'autres requêtes en récupération de deniers ou toute autre mesure s'il le juge nécessaire.

Les inspecteurs autorisent à l'unanimité le syndic à prendre d'autres requêtes ou toute autre mesure.

h) Transactions révisables

Le syndic mentionne aux inspecteurs qu'il pourrait y avoir des transactions révisables en vertu des articles 91 et suivants de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ou des requêtes en opposabilité en vertu du Code Civil du Québec.

Le syndic explique aux inspecteurs que certains créanciers auraient pu recevoir des sommes d'argent ou auraient pu obtenir des biens, des avantages ou autres, par rapport à l'ensemble des créanciers.

Le syndic demande aux inspecteurs l'autorisation de prendre les recours qu'il jugera appropriés afin de récupérer les sommes d'argent, biens, ou avantages visés par les articles 91 et suivants de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ou en vertu du Code Civil du Québec.

Les inspecteurs autorisent à l'unanimité le syndic à procéder tel que cité précédemment.

i) Investigations au Luxembourg

Le syndic, par l'entremise de l'étude légale *Ogilvy, Renault, avocats*, a poursuivi ses investigations concernant des comptes bancaires au Luxembourg.

Le syndic a obtenu confirmation de *Banque Privée Edmond de Rothschild Europe* que monsieur Bilodeau agissait à titre d'apporteur d'affaires et qu'il en retirait une commission.

Le syndic a également obtenu copie des relevés bancaires depuis l'ouverture des comptes de banque. Des informations supplémentaires ont été demandées pour la poursuite de notre investigation.

j) Divers dossiers à discuter

Libertas

Jean Lelièvre fait un résumé du déroulement des interrogatoires qui ont été tenus, soit :

- Bernard Massé;
- Sylvie Perron;

- Diane Blondin;
- Eddy Vlasblom;
- William Price.

Jean Lelièvre fait état du comportement de monsieur Massé et de madame Perron lors des interrogatoires.

Jean Lelièvre mentionne qu'il n'existe aucun document de prêts que *Gestion 2007 International inc.* aurait pu consentir à Bernard Massé, Sylvie Perron et aux personnes visées, et que les prêts ont été effectués alors que monsieur Massé et ses compagnies faisaient l'objet de pétitions de faillite.

Les inspecteurs acceptent et approuvent à l'unanimité que le syndic prennent les mesures appropriées pour recouvrer quelque somme que ce soit, y compris une requête en pétition de faillite en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et de la nomination d'un séquestre intérimaire, s'il y a lieu et que les honoraires et débours du syndic *Roy, Métivier, Roberge inc.* soient assumés par la masse des créanciers.

Pierre Morency, Production Entertraining inc. et 4241894 Canada inc.

Jean Lelièvre mentionne aux inspecteurs que monsieur Morency a fait l'objet d'un interrogatoire ainsi que Mme Betty Mailhot agissant à titre d'administratrice pour les entreprises de monsieur Morency.

Jean Lelièvre explique que les états financiers reçus ne démontrent aucune rentabilité à court terme, que la valeur des compagnies est nulle ou presque.

Jean Lelièvre mentionne que la valeur de réalisation serait pratiquement nulle pour un investissement de 700,000 \$. Jean Lelièvre recommande aux inspecteurs de conserver ce placement pour le moment, à moins d'avoir une offre d'un tiers, étant donné que la valeur actuelle des compagnies ne pourra être inférieure à ce qu'elle est actuellement.

Ce qui précède est accepté à l'unanimité par les inspecteurs.

Marc Toutloff et Gene Dion

Jean Lelièvre mentionne qu'un prêt de 373,828.72 \$ avait été fait à M. Marc Toutloff, selon les propos de M. Rock-Robert Bilodeau.

Jean Lelièvre explique que monsieur Toutloff a été interrogé et qu'il n'en est pas ressorti beaucoup d'éléments, sauf qu'il disait que le prêt était fait à Gene Dion.

Jean Lelièvre explique qu'il semble y avoir une équité sur la résidence de monsieur Toutloff. Jean Lelièvre demande aux inspecteurs l'autorisation de prendre tous les recours qu'il pourrait juger nécessaires afin de récupérer des sommes d'argent de monsieur Toutloff.

Les inspecteurs acceptent à l'unanimité ce qui précède.

Bonard

Monsieur Lelièvre fait un résumé de la situation de *Bonard* et plus particulièrement des faits suivants :

Bonard avait besoin d'un cautionnement de 500,000 \$ pour garantir *Caisse populaire du Mont-St-Bruno*. Le comptable de *Bonard*, M. Ghislain Benoît, a demandé à M. Rock-Robert Bilodeau si ce dernier n'avait pas un intérêt à cautionner le prêt, celui-ci a répondu oui, mais à la condition de recevoir des paiements en dividendes, ce qui était plus avantageux que de recevoir des intérêts. *Gestion 2007 International inc.* a donné pour 500,000 \$ de dépôts à terme en garanties pour un emprunt de *Bonard*, et pour compensation, elle reçoit des dividendes.

Il y avait un problème, c'est que *Gestion 2007 International inc.* n'était pas actionnaire de *Bonard* et ne pouvait donc recevoir de dividendes. La compagnie a donc créé l'écriture comptable suivante afin de permettre à *Gestion 2007 International inc.* de devenir actionnaire :

| | |
|--|------------|
| Billet à recevoir | 500,000 \$ |
| Capital actions émis à <i>Gestion 2007 International inc.</i> | 500,000 \$ |

La faillite de *Gestion 2007 International inc.* a créé un problème chez *Bonard*, soit :

1. Le billet à recevoir n'était plus de 500,000 \$, il ne valait plus rien;
2. *Gestion 2007 International inc.* était encore actionnaire pour 500,000 \$;
3. *Gestion 2007 International inc.* possédait encore pour 500,000 \$ de dépôts à terme garantissant l'emprunt de *Bonard*.

Donc, théoriquement, le placement de *Gestion 2007 International inc.* aurait pu valoir 1,000,000 \$ au total, soit 500,000 \$ pour le capital actions et 500,000 \$ pour les dépôts à terme.

Cependant, avec la faillite de *Gestion 2007 International inc.*, la *Caisse populaire du Mont-St-Bruno* a décidé de compenser son prêt avec les dépôts à terme et ce, à notre insu.

Nous avons rencontré monsieur Flibotte de *Bonard* qui se dit prêt à trouver d'autres investisseurs et à nous remettre les garanties que l'on veut.

Cependant, les seules garanties que l'on peut obtenir, sont les actions que pourrait détenir monsieur Flibotte dans ses compagnies, celui-ci nous ayant déclaré ne détenir aucun autre actif.

Monsieur Flibotte nous a mentionné qu'il pourrait trouver des investisseurs pour acquérir les actions détenues par *Gestion 2007 International inc.* dans *Bonard*. Le syndic mentionne aux inspecteurs que l'on devrait prendre les garanties offertes par monsieur Flibotte et accepter l'offre qu'il nous fait de trouver des investisseurs pour les actions détenues par *Gestion 2007 International inc.*

Les inspecteurs acceptent à l'unanimité ce qui précède.

Groupe Viger sur Rive

Jean Lelièvre fait aux inspecteurs l'historique de cette compagnie :

- Il s'agissait à l'origine d'une compagnie numérique détenue par Mme Diane Leroux, ex-conjointe de monsieur Bilodeau, alors que cette dernière exerçait sa profession de dentiste.
- Cette compagnie a par la suite changé de raison sociale pour devenir *Groupe Viger sur Rive inc.* et avait comme objectif l'acquisition de terrains dans la région d'Austin. Fiducie Famille Rock-Robert Bilodeau est alors devenue actionnaire de cette compagnie à 50%.
- L'acquisition des terrains s'est faite en deux étapes. La première, au coût d'environ 150,000 \$, a été financée par une avance consentie à *Groupe Viger sur Rive* par *Gestion 2007 International inc.* La seconde acquisition de terrains au coût d'environ 450,000 \$ a été financée par une balance de prix de vente du vendeur.
- En juin 2006, Diane Leroux nous transmettait un projet d'offre au montant de 150,000 \$ pour rembourser le prêt de *Gestion 2007 International inc.* et 1 \$ pour les actions.

Des discussions ont eu lieu pendant l'été 2006 et au moment de la faillite de *Gestion 2007 International inc.* et de monsieur Bilodeau, cette dernière nous a mentionné que son offre ne tenait plus. Afin de récupérer l'avance de 150,000 \$, le syndic demande aux inspecteurs l'autorisation de prendre les mesures qu'il jugera appropriées et de mandater l'étude *Ogilvy, Renault, avocats* pour ce faire.

À l'unanimité, les inspecteurs autorisent le syndic à procéder tel que mentionné précédemment.

Concept de la Gare

Jean Lelièvre fait un résumé de la situation. Il s'agit d'une compagnie détenue à 50% par Mme Christine Dubuc et 50% par Fiducie Famille Rock-Robert Bilodeau.

Cette compagnie a acquis un immeuble à St-Jérôme au montant de 900,000 \$, financé à même les fonds de *Gestion 2007 International inc.*

Par la suite, *Concept de la Gare* a obtenu un prêt de 612,000 \$ qui a servi en partie à rembourser *Gestion 2007 International inc.*, laissant un solde impayé de 452,890.88 \$. Le syndic a alors enregistré une hypothèque du même montant afin de protéger sa créance. Le prêt hypothécaire arrivait à échéance le 30 avril 2006, le prêteur l'a prolongé jusqu'au 31 mai 2006 et il a transmis des avis afin de récupérer l'immeuble pour non paiement.

Selon les informations obtenues, cet immeuble ne valait pas 900,000 \$, mais plutôt environ 600,000 \$, montant qui est inférieur au solde hypothécaire de la 1^{ère} hypothèque.

L'évaluation municipale était de 793,800 \$ (rôle 2005-2007). L'édifice n'était pas loué au complet et même loué au complet, selon les projections financières, il arrivait à peine à couvrir ses frais.

Les inspecteurs autorisent le syndic à récupérer des sommes de la manière qu'il jugera préférable, mais demandent cependant à ce que les frais s'y rapportant soient limités pour recouvrer le solde, étant donné la faible équité.

Le syndic mentionne qu'à son avis, il n'existe aucune équité sur l'immeuble et qu'il sera repris par le créancier hypothécaire de 1^{er} rang.

Les inspecteurs, à l'unanimité, acceptent et autorisent que le syndic abandonne ses droits sur l'immeuble s'il y a lieu, advenant l'absence d'équité.

k) Honoraires du séquestre intérimaire du 15 mai au 7 août 2006

Les inspecteurs ont reçu le compte du séquestre intérimaire pour la période du 15 mai au 7 août 2006, totalisant 120,542.01 \$ avec taxes, et autorisent le syndic à percevoir lesdits honoraires à même les sommes disponibles au compte en fiducie du dossier de faillite de *Gestion 2007 International inc.*

l) Honoraires d'Ogilvy, Renault, avocats au 31 août 2006

Les inspecteurs ont reçu le compte d'honoraires d'*Ogilvy, Renault* au 31 août 2006 totalisant 8,266.60 \$ et autorisent le syndic à émettre la Règle de faillite numéro 20 et à acquitter ledit compte dès qu'il aura été dûment taxé, le tout étant la procédure habituelle.

m) Divers (Nomination d'un fiscaliste)

Monsieur Toppings, inspecteur, et madame Ste-Marie, observatrice, quittent l'assemblée, étant donné la possibilité d'un conflit d'intérêts et tel que demandé lors de l'assemblée des créanciers, lorsqu'il serait question de cet aspect, du fait qu'ils sont du fédéral.

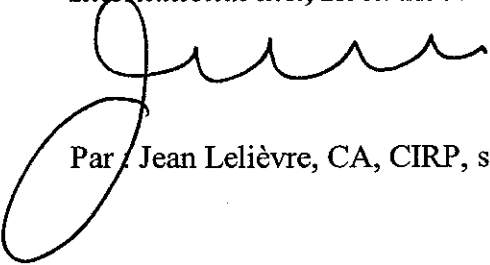
M. Jean Lelièvre recommande la nomination de M. Louis Morin, fiscaliste et de Me Jacques Matte, avocat fiscaliste, pour valider l'analyse des reports de pertes.

À l'unanimité, les inspecteurs autorisent le syndic à mandater les personnes mentionnées ci-avant.

N'ayant rien d'autre à discuter, l'assemblée est levée à 17h30.

DATÉ DE QUÉBEC, ce 7^e jour de décembre 2006

**ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC.,
SYNDIC à l'actif de Gestion 2007 inc., Gestion 2007
International inc., Rock-Robert Bilodeau**



Par Jean Lelièvre, CA, CIRP, syndic

JL/sl
p.j.

Maryse Labarre, inspectrice

André Châtelain, inspecteur

Robert Parent, inspecteur

Stephen Toppings, inspecteur



Roy, Métivier, Roberge Inc.
S Y N D I C S



ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC., ÈS QUALITÉS DE SYNDIC
AUX ACTIFS DE :
GESTION 2007 INC./ GESTION 2007 INTERNATIONAL INC./
ROCK-ROBERT BILODEAU

ORDRE DU JOUR D'UNE ASSEMBLÉE D'INSPECTEURS
À ÊTRE TENUE LE 30 OCTOBRE 2006

- a) Résumé des dossiers à jour ;
- b) Résumé de la rencontre avec M. Réal Poirier du Bureau du Surintendant des faillites ;
- c) Enquête par l'Autorité des Marchés Financiers « AMF » (voir lettre jointe) ;
- d) Revue du portefeuille de prêts de *Gestion 2007 International inc.* ;
- e) Soumissions demandées pour le portefeuille de prêts ;
- f) Alternatives proposées ;
- g) Requêtes en cours ;
- h) Transactions révisables ;
- i) Investigations au Luxembourg ;
- j) Dossiers à discuter :
 - i. Libertas ;
 - ii. Pierre Morency et Production Entertraining ;
 - iii. Marc Toutloff ;
 - iv. Bonard ;
 - v. Concept de la Gare ;
 - vi. Groupe Viger sur Rive
- k) Honoraires du séquestre intérimaire du 15 mai au 7 août 2006, totalisant 120,542.01 \$, qui a été transmis aux inspecteurs le 29 septembre 2006 ;
- l) Honoraires de l'étude *Ogilvy, Renault, avocats* au 31 août 2006, totalisant 8,266.60 \$, qui a été transmis aux inspecteurs le 29 septembre 2006 ;
- m) Divers